

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre la précarité menstruelle Question écrite n° 35169

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la nécessité d'accroître la lutte contre la précarité menstruelle à laquelle sont confrontées de nombreuses femmes. Selon l'association Règles élémentaires, ce sont aujourd'hui 1,7 million de femmes qui sont victimes de cette précarité menstruelle en France et qui ont des difficultés à accéder à des produits d'hygiène intime de première nécessité, ce qui constitue tant une atteinte à leur dignité et qu'un risque pour leur santé. En effet, l'accès à des protections hygiéniques n'est pas un enjeu de confort mais, s'agissant d'un produit de première nécessité indispensable, une condition nécessaire au respect de la personne humaine. Au-delà de la question de la dignité et de l'estime de soi, cette précarité menstruelle peut également représenter un risque important pour la santé de nombreuses femmes. Les femmes en situation de très grande précarité sont les plus exposées aux difficultés liées aux menstruations et à ses conséquences physiques -infections, maladies pouvant aller jusqu'au syndrome du choc toxique et entraîner la mort - et psychologiques, avec une gêne, un sentiment de honte et une perte de confiance en soi. En février 2020, le Gouvernement s'est engagé à améliorer la disponibilité des protections périodiques en proposant à titre expérimental la distribution de produits d'hygiène intime gratuitement dans certains lieux clés. Malgré cette avancée, la crise sanitaire liée à la covid-19 a marqué une régression de la lutte contre la précarité menstruelle et a contribué à exacerber les vulnérabilités existantes. Dans ce contexte, plusieurs pistes d'actions existent. Premièrement, faciliter l'accès des collégiennes, lycéennes et étudiantes aux protections menstruelles, en multipliant les lieux de distributions dans les collèges, lycées et universités et dans les lieux d'hébergement de certains jeunes, comme les pensionnats ou les foyers de l'aide sociale à l'enfance, ce qui peut également participer à la déconstruction du tabou des règles. Deuxièmement, en clarifiant la composition des protections hygiéniques en indiquant sur l'emballage et sur la notice d'utilisation, de manière lisible et compréhensible, les grands types de produits entrant dans leur composition, la présence éventuelle de traces de substances toxiques, ceci afin d'améliorer la transparence et de rassurer les utilisatrices. Troisièmement, en diffusant une campagne d'information sur les menstruations pour déconstruire plus rapidement encore les tabous et préjugés qui y sont liés. Quatrièmement, en étudiant la mise en place d'un dispositif de remboursement total ou partiel de la part des mutuelles, sur le modèle de ce que proposent déjà certaines mutuelles. Il l'interroge donc sur les intentions du Gouvernement pour accroître la lutte contre la précarité menstruelle à laquelle sont confrontées de nombreuses femmes et garantir aux femmes un accès optimal aux protections hygiéniques, et plus largement à la santé sexuelle et reproductive.

Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Lagleize

Circonscription: Haute-Garonne (2e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates

apparentés

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 35169

Rubrique: Femmes

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE35169

Ministère interrogé : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances Ministère attributaire : Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 décembre 2020, page 9379 **Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)